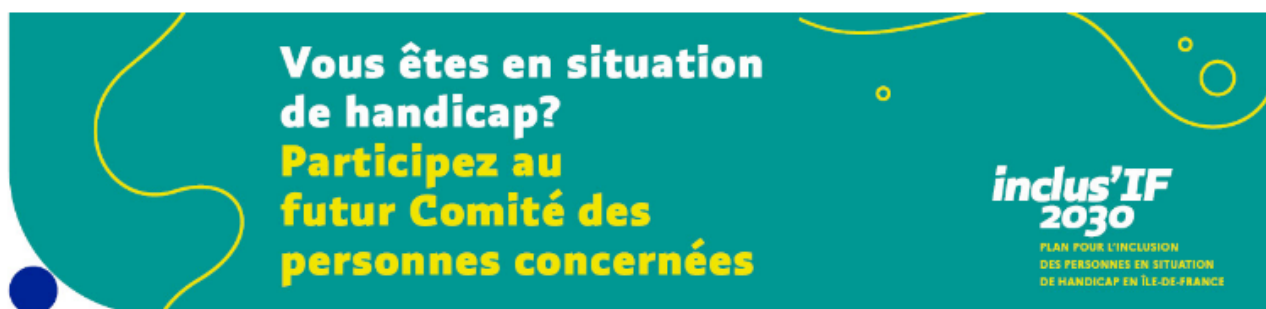




**L'Agence Régionale de Santé Île-de-France crée
un comité des personnes concernées
pour associer les personnes en situation de handicap
au développement
de solutions inclusives
et adaptées dans la région**

L'Agence Régionale de Santé Île-de-France veut créer un comité des personnes concernées.

Ce comité réunira des personnes en situation de handicap.

Ce comité sera animé par des professionnels
du Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en
situation de vulnérabilité (CREAI)
et par des professionnels
de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France.

C'est une réunion qui permettra aux personnes en situation de handicap
de se rencontrer,
et de donner leur avis
sur les nouvelles solutions
construites par l'Agence Régionale de Santé Île-de-France.

Pour l'Agence Régionale de Santé Île-de-France,
avoir l'avis des personnes en situation de handicap
est très important
pour que ces nouvelles solutions soient

adaptées à leurs besoins
et à ce qu'elles jugent important pour leur vie.

Avoir l'avis des personnes en situation de handicap
permet de construire des solutions plus inclusives
et d'améliorer la qualité de l'accompagnement proposé.

Comment ça va se passer ?

Le comité se rassemblera deux fois par an.

La première réunion se tiendra
avant la fin du mois de juin 2024.

Les personnes décideront comment elles souhaitent travailler ensemble
dans le cadre de ce comité.

Les personnes peuvent venir au comité
avec une personne de soutien.

Les transports pour venir au comité seront remboursés.

Les personnes pourront aussi donner leur avis
sans se déplacer sur certains sujets.

La création du comité s'inscrit dans le cadre du plan régional Inclus'IF 2030.